

1^{ER} MAI

8 heures : de travail, de loisirs et de repos !



1^{er} mai 1886 Chicago



1^{er} mai 1891, ville ouvrière de Fourmies

Cette revendication porte les origines du 1^{er} mai, jour international des droits de travailleurs et des travailleuses. La date est liée à l'histoire étatsunienne. En 1884, *Federation of Organized Trades and Labor Unions*, un syndicat oppose au *Knights of labor*, se donne comme objectif d'imposer la journée de 8 heures avant le 1^{er} mai 1886, promettant une grève générale à cette date si la revendication n'était pas satisfaite. Le 1^{er} mai est choisi car c'est un jour charnière appelé le *moving day*. En effet, beaucoup d'entreprises américaines entament ce jour-là leur année comptable. Les ouvriers avaient donc souvent pour terme à leur contrat le 1^{er} mai. Cela entamait une période de déménagement.

Le 1^{er} mai 1886 est suivi par 340 000 grévistes. À Chicago, la grève se poursuit et est réprimée le 3 mai.

En 1889, la date est reprise par l'Internationale des travailleurs (la deuxième) comme journée commune dans tous les pays autour de la même revendication des 8 heures. C'est une étape importante de la construction internationaliste du mouvement ouvrier. En 1891, alors que les ouvrières et ouvriers français-es manifestent pour la deuxième fois un 1^{er} mai, une répression terrible s'abat sur les manifestant-es de la ville ouvrière de Fourmies, dans le nord. Les patrons font tirer sur la manifestation.

10 personnes, dont deux enfants, sont ainsi assassinées. 35 sont blessées. Le 1^{er} mai s'impose ainsi comme une date anniversaire dans le mouvement ouvrier français et chaque année, les travailleurs et travailleuses sont appelé-es à la grève.

La journée de 8 heures est instaurée en 1919. En 1941, le régime de Vichy pervertit le 1^{er} mai en faisant sa fête du travail mais aussi un moyen de fêter la Saint Philippe (prénom du maréchal Pétain). En réaction mais aussi en hommage au mouvement ouvrier, le 26 avril 1946, le gouvernement provisoire reconnaît officiellement le caractère chômé du 1^{er} mai. En 1948, il devient

férié et chômé, c'est-à-dire qu'il y a une obligation de cessation de l'activité (ce qui n'est pas le cas pour les autres jours fériés) ! Il n'en demeure pas moins que les revendications restent nombreuses, c'est pourquoi il est important de s'inscrire dans les pas de nos ancêtres et de continuer à se rassembler le 1^{er} mai.

Avec le 8 mars, le 1^{er} mai est la seule journée où partout dans le monde on se rassemble autour du droit du travail.

1^{er} mai (vers 1937-1939) © Mauric



28 mai 1936, dans la cour intérieure des usines Renault Billancourt



8 mars 2025, Paris place de la République, © Caroline A. Constant

